

Titz, Karel

La ruine de la déclinaison à deux cas est-elle caractéristique de l'anglonormand?

In: Titz, Karel. *La substitution des cas dans les pronoms Français*. Brno: Filosofická fakulta s podporou Ministerstva školství a národní osvěty, 1926, pp. [31]-41

Stable URL (handle):

<https://hdl.handle.net/11222.digilib/118616>

Access Date: 30. 11. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

III. La ruine de la déclinaison à deux cas est-elle caractéristique de l'anglonormand ?

Il est notoire que l'on croit généralement que la déchéance des cas ait pris naissance dans le dialecte anglonormand et se soit répandue de là dans d'autres pays de France. Nous en reparlerons à la p. 41. Dans le présent chapitre nous n'avons point l'intention de résumer les opinions respectives, mais nous nous contentons de reproduire ce qui nous paraît le plus important pour notre thèse.

Gustav Körting, *Formenlehre der französischen Sprache*, II. Bd.: *Der Formenbau des französischen Nomens in seiner geschichtlichen Entwicklung dargestellt* (Paderborn 1898) dit à la p. 195: „Die kritisch hergestellten Texte, in denen die Herausgeber die Casusregeln auch da zur Geltung gebracht haben, wo Reim und Metrum es nicht erfordert hätten — diese Texte täuschen über den wahren Stand der Dinge, täuschen wenigstens oft. In Wirklichkeit ist die franz. Casusflexion nur in der zentral-französischen Schriftsprache des XII. und XIII. Jahrhunderts (namentlich bei Chrestien) einigermaßen streng durchgeführt; außerhalb dieser Schriftsprache herrscht mehr oder weniger große Verwirrung, ist ein Schwanken, eine Unsicherheit in Bildung und Gebrauch wahrnehmbar, welche deutlich verraten, daß für die lebendige Sprache die Deklination in voller Auflösung begriffen war. Insbesondere bekundet die für die litterarischen Zwecke so viel gebrauchte anglonormandische Mundart die größte Gleichgültigkeit gegen die Casusunterscheidung.“

Puis Körting analyse, en se plaçant à ce point de vue, la chanson de S. Alexis et la Chanson de Roland dont nous aurons encore à parler. D'après Körting la tradition manuscrite est dans un état déplorable, et c'est justement son mérite de nous avertir qu'on pourrait bien expliquer la présence d'innombrables fautes

contre la déclinaison à deux cas par la nonchalance, l'indolence du copiste distrait, mais qu'il en serait assurément autrement, si la déclinaison à deux cas avait été vivante et stable.

Voici l'hypothèse de Körtling à ce sujet: . . . „die verhältnismäßig strenge Durchführung der Deklinationsregeln in der zentralfranzösischen Schriftsprache des mittelalterlichen Frankreichs wurzelte zu einem guten Teile nicht in der Praxis der Umgangssprache, sondern nur in der schulmäßigen grammatischen Theorie, welche ausgehend von einigen noch halbwegs lebendigen Normen des Casusformgebrauches, diese Normen als Regeln aufstellte und sie verallgemeinerte. In der Geschichte der neufranzösischen Sprache spielen, wie bekanntlich, die grammatische Theorie und das autoritative Eingreifen sprachmeisternder Persönlichkeiten und Gesellschaften eine bedeutsame Rolle. Es ist keineswegs zu kühn, Ähnliches in Bezug auf die altfranzösische Schriftsprache vorauszusetzen. Freilich gab es im Mittelalter noch keine *Académie française* und soviel wir wissen, ist damals keine Persönlichkeit wirksam gewesen, welche mit Malherbe oder Vaugelas sich vergleichen ließe. Es bestanden doch Schulen, innerhalb deren sprachregelnde Bestrebungen sehr wohl nachhaltig gepflegt werden und praktische Bedeutung erlangen konnten. Der konventielle Zug, welcher der altfranzösischen Schriftsprache bereits wie der neufranzösischen eigen ist, legt eine solche Annahme nahe.“

A notre avis, Körtling s'est fait, cette fois, une idée juste de l'ancienne langue française littéraire. Mais son opinion a été oubliée tout à fait. L'opinion sur ce sujet, opinion générale, officielle et traditionnelle, diffère de celle de Körtling: l'écroulement de la déclinaison à deux cas est regardé comme trait caractéristique du dialecte anglonormand.

C'est cette manière de voir qu'avait adoptée notre maître vénéré, Jean Urbain Jarník, premier professeur de langues romanes chez nous, à l'Université tchèque de Charles IV à Prague. Il a publié en 1894, dans les publications de *Česká Akademie věd a umění*, l'édition de la légende de Ste. Catherine sous le titre: *Dvě verze starofrancouzské legendy o sv. Kateřině Alexandrijské* (= Deux versions de la légende de Ste. Catherine d'Alexandrie) LII-350 p. in -4°. C'est une édition modèle. De cette légende il y a

deux versions, la première, désignée *L*, anglonormande, la seconde *P*, picarde. Jarník montre que l'original des deux versions est anglo-normand (p. II.) et il se propose d'examiner (p. 81) „où nous en sommes avec la déclinaison des substantifs, puisque c'est là une des caractéristiques du dialecte anglonormand^{8,4}“

C'est surtout à la p. 125 dans le chapitre *Deklinace* (déclinaison) que Jarník s'exprime d'une manière assez nette: „La langue française moyenne a cessé de distinguer les deux cas (le cas sujet et le cas régime) et a formé tant pour le singulier que pour le pluriel une seule forme provenant de l'accusatif, tandis que les anciens nominatifs ne survivent plus sauf quelques débris. La tendance à simplifier ainsi la déclinaison est très ancienne, mais c'est en dialecte normand qu'elle est apparue en premier lieu. Notre monument nous fournit une preuve de plus pour cela: nous voyons que la version *L* diffère considérablement de la version *P*; nous trouvons assez souvent dans la première l'accusatif substitué au nominatif, tandis que *P* restitue la forme correcte; c'est naturellement une circonstance qui ne résout point la question du parler propre au poète, car les formes incorrectes pouvaient être introduites dans la version *L* par le scribe qui pouvait copier négligemment ou écrivait au temps où la substitution de l'accusatif était déjà de règle. L'explication paraît d'autant plus probable, si nous considérons que dans beaucoup de cas *L* présente tout de même, elle aussi, la forme du nominatif correcte tant au singulier qu'au pluriel, laquelle forme nominative est assurée assez souvent par la rime et la mesure. Mais il ne faut pas oublier non plus que les nombreuses formes incorrectes (l'accusatif au lieu du nominatif) sont elles-mêmes assurées par la rime, le nombre de syllabes etc. C'est là justement un trait caractérisant l'anglonormand qu'il flotte dans la déclinaison, qu'il avait de bonne heure perdu le sentiment de l'exactitude dans la déclinaison, comme cela se retrouve en bas-latin...“

Nous aurons encore à revenir aux déductions de J. U. Jarník qui nous a fourni des matériaux très intéressants, mais que nous tâcherons d'interpréter d'une manière tout à fait différente.

⁸ Nous nous efforçons de traduire le plus fidèlement possible la pensée du maître regretté.

Voici comment Brunot I 335 (Le XIII^e siècle: Morphologie) voit les choses: Au XIII^e siècle la déclinaison existe encore dans le dialecte francien: elle y est cependant moins régulière que des textes, la plupart du temps restaurés, ne le feraient croire. Dans l'Ouest, dès les premiers textes, des manquements fréquents aux règles se constatent: le Saint Alexis, même dans le manuscrit de Hildesheim, en donne des exemples. Dans le manuscrit de Roland les fautes de ce genre sont nombreuses Les noms de la déclinaison imparisyllabique sont employés au sujet avec la forme du régime *quel vassals est li nostre empereür 1444*. Or il est impossible d'attribuer sûrement au copiste des fautes qui changent la mesure du vers. Au XII^e siècle la déclinaison ne se retrouve plus chez les poètes anglonormands que quand ils font effort pour la conserver" (à la p. 337): „ le plus grand nombre de cas c'est l'accusatif qui l'emporte: *Un Alement y vint* (Aymeri 1873). Dans ce texte les fautes sont de beaucoup plus nombreuses que dans l'Evangile de Nicodème par ex.; elles le deviennent encore plus dans le roman de la Rose, surtout dans la partie de J. de Meung, dans le Livre des Mestiers d'Estienne Boileau, c'est-à-dire au fur et à mesure qu'on avance vers le XIV^e siècle sans cependant qu'on puisse établir de chronologie bien rigoureuse, la correction dépendant au moins autant de l'attention qu'y donne le copiste et l'auteur que de la date."

Et c'est aussi le savant éditeur de textes anglofrançais, F. J. Tanqueray qui dit la même chose, dans ses *Plaintes de la Vierge en anglonormand* (1923): „Au point de vue morphologique la langue de notre poème ne diffère guère des ouvrages anglofrançais de la même époque. La déclinaison ne subsiste qu'à l'état des traces plus importantes au singulier qu'au pluriel" Comparez encore ce que dit E. Winkler (*Repetitorium zum Studium altfranzösischer Literaturdenkmäler*, herausgegeben von K. Ettmayer, 2^e fasc.: *Das Rolandslied von E. Winkler*) à la p. 20: „Eines der wichtigsten anglonormannischen Merkmale der Oxforder Handschrift ist der Verfall der Deklination"⁹.

Dans Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français*

⁹ Nous revenons à cette opinion de Winkler à la p. 42.

(Traduction française par O. Bloch, 3^e éd. 1923) 2^e partie: Morphologie, on lit au § 291: „Depuis le commencement du 12^e siècle apparaît dans une étendue toujours plus grande la tendance . . . à supprimer complètement la flexion de deux cas par un échange de formes entre le nominatif et l'oblique. Au 14^e siècle la lutte en faveur de l'uniformité des cas fut terminée, phénomène dû en partie à l'amuissement de l'*s* flexionnel¹⁰ devant un mot commençant par une consonne. Beaucoup plus tôt et plus vite que dans le dialecte francien, cette assimilation s'effectua dans les dialectes français du nord-ouest, où, dès le cours du 12^e siècle la flexion nominale allait vers une chute complète.“ (§ 299): . . . „En anglonormand des nominatifs (c'est-à-dire des groupes III et III^b) avec *s* apparaissent depuis la première moitié du 12^e siècle. Dans ce même dialecte on rencontre de bonne heure de formes analogiques qui s'écartent du paradigme primitif en d'autres cas encore, soit que les formes de l'oblique singulier et pluriel aient passé aux nominatifs des deux nombres — *sun compaignun* Rol. 1160, *empereur* 1444. En francien le même développement analogique s'est effectué plus tard.“ —

C'est-là une opinion que nous voudrions non détruire, mais mettre au point.

Il faut donc tout d'abord analyser les déductions de J. U. Jarník. J. avait cru pouvoir donner une preuve de plus de l'assertion que l'écroulement de la déclinaison était propre à l'anglonormand, en comparant la version anglonormande de Catherine avec la version picarde. Nous avons déjà reproduit une partie de son opinion en ce sens que dans la version *L* on a assez souvent l'accusatif substitué au nominatif. Voici comment il poursuit ses déductions: „Dans ce dernier cas il est intéressant de suivre avec attention comment se comporte *P*, qui tâche d'introduire, dans sa traduction des formes correctes. Voici comment la version *P* s'y prend: elle change la construction de la sorte que le cas sujet incorrect se trouve changé en un cas régime correct; ou bien elle met au nominatif la forme correcte en changeant en même temps le mot à la rime (par ex. de la forme du cas régime au singulier elle

¹⁰ C'est ce que Brunot appelle: *s* caractéristique du sujet (I 336).

fait le cas régime du pluriel); çà et là elle corrige la forme incorrecte, mais sans tenir compte que la rime n'est plus correcte, ou bien elle garde la forme incorrecte . . . De là¹¹, dit Jarník, „la classification de cas respectifs se présente d'elle-même: I. *L* a la forme incorrecte, *P* correcte; II. *L* tout aussi bien que *P* a la forme correcte; III. *L* et *P* ont toutes les deux la forme incorrecte.“

Or nous prions le lecteur de suivre un peu, comme nous l'expliquons.

Les savants qui ont eu l'occasion d'étudier le manuscrit contenant la version *L* de notre poème, sont unanimes à reconnaître qu'il appartient à la catégorie des manuscrits français les plus anciens. En ce temps-là le français était sans doute divisé en des dialectes, mais ceux-ci étaient encore assez proches l'un de l'autre, par exemple la version anglonormande diffère de la version picarde au point de vue de la phonétique et de la morphologie, mais non de la syntaxe ou de la lexicologie, comme ce serait le cas de nos jours. Par son analyse minutieuse, par une comparaison patiente et circonspecte, J. U. Jarník est arrivé à constater que le poème latin qui a servi de modèle au poète français a été apporté dans un monastère situé dans un pays où se parlait le dialecte anglo-normand. Ici un des moines l'a traduit en français, en français littéraire.

Qu'il nous soit permis de dire à cette occasion, avant de reprendre notre moine anglonormand, quelques mots sur le développement de ce français littéraire.

Il est vrai que les premiers monuments de la langue française, *Cantilène de Ste Eulalie*, *Homélie de Jonas*, *Légier* ont été écrites en dialecte wallon, mais alors l'Eglise, les moines n'avaient d'autre but que de célébrer leur saint local ou le saint vénéré dans leur diocèse. Mais depuis, les temps ont changé sensiblement avec l'avènement des Capets, sacrés par l'archevêque de Reims. Les clercs, tant moines que prêtres séculiers, deviennent „agents directs de la Royauté“¹¹, agents du roi qui si non parle, fait au moins

¹¹ Telle est l'heureuse expression de M. Luchaire, mais l'honneur d'avoir appliqué les fins aperçus de l'illustre historien — avec les siens — à l'histoire du français, revient au beau livre de K. Vossler: *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung*, Heidelberg 1913.

écrire des arrêts, ordonnances, lettres de rémission etc. en langue littéraire. Celle-ci était sortie du dialecte francien, du dialecte de Paris, dont elle représente une étape, une période plus ancienne que l'on n'a cru jusqu'ici. Les hommes d'Eglise deviennent par suite champions de la langue littéraire, à Tours aussi bien qu'à Corbie, à Cîteaux aussi bien qu'à Vézélai etc. etc.

La déclinaison à deux cas est justement l'une des caractéristiques de la langue littéraire française. D'autre part les dialectes, partout vivants, continuent leur propre développement, ils constituent la langue parlée de tous les pays de France; et ils simplifient la langue, ils n'ont qu'un seul cas, le cas régime l'ayant emporté sur le cas sujet pour des raisons qui nous restent encore cachées.

Les Normands ayant passé la Manche et ayant fondé leur royaume en Angleterre, leur dialecte qui s'appelle dès ce temps là l'anglonormand, perd le contact avec le centre, avec la langue littéraire.

Les ducs de Normandie, devenus rois d'Angleterre, ont investi des moines français de riches abbayes. Un de ces moines, nous le répétons ici, trouva le manuscrit latin de la légende de Sainte Catherine et traduisit — c'est une traduction poétique, traduction en vers, mais une traduction tout de même — la Vie de la sainte dans la langue littéraire, comme il pensait. On en trouve, croyons-nous, la preuve dans la correction des formes de la déclinaison à deux cas que l'on trouve réunies chez Jarnik dans sa II^e division. Mais comme dans tous les pays limitrophes, ici-même l'influence de la capitale, et celle de la langue littéraire avaient beaucoup perdu. Notre moine, entouré d'Anglonormands, parlant l'anglonormand lui-même, fait concession à la langue parlée¹² de

¹² Comp. la même manière de voir chez Ettmayer, Repetitorium 1, Roman de la Rose p. 20: ... „(Guillaume de Lorris) hielt sich streng an die Zweikasusrektion, wenn auch dieselbe in der Umgangssprache seiner Zeit bereits einigermaßen im Verfall lag. — J. J. Salverda de Grave dans ses observations sur le texte de la Chanson de Guillaume, Neophilologus 1 (1913) à la p. 14 dit: ... „le poète de la Chanson de Guillaume s'efforce d'employer une langue littéraire qui est différente de son dialecte maternel; le plus souvent, il y réussit, mais il lui arrive de laisser passer quelques formes qui lui sont familières et qui ne sont pas celles de la langue qu'il a adoptée pour son poème.“

son entourage tant en phonétique qu' en morphologie: il substitue le cas régime assez souvent à l'accusatif et non pas seulement dans les substantifs.

Cette traduction anglonormande parvient un jour, en retournant sur le continent, dans un monastère de Picardie (avec le texte latin, comme le montre J. U. Jarnik, car le Picard corrige quelquefois son précurseur anglonormand et tâche de traduire mieux çà et là). Le moine picard doit trouver la traduction sauvage et vulgaire. En Picardie, l'influence des rois de Paris et de la langue littéraire va toujours croissant. La noblesse picarde, artésienne et wallonne, noblesse féodale, s'épuise à la première croisade; vient l'époque des „bonnes villes“, villes royales soumises au roi qui y envoie ses officiers et avec eux, c'est le courant interrompu de l'influence de la langue de Paris. Or, notre moine, voyant le cas régime tant de fois se substituer au cas sujet correct, devait avoir conscience de l'incorrection de la traduction importée, la conscience nette qu'il s'agit d'une transgression de la règle de deux cas. Et il corrige à „bon escient“, tandis que l'auteur de L avait plus d'une fois écrit, comme il entendait parler son entourage, et comme il parlait lui-même. Voici notre avis sur les trois catégories de J. U. Jarnik: la catégorie II, où L et P ont des formes correctes, ne résoudra point notre question: ces exemples témoignent que tous les deux, le Picard comme l'Anglonormand, connaissent et écrivent tant bien que mal la langue littéraire française; dans la catégorie III — L et P ont des formes incorrectes toutes deux — nos deux moines font de leur côté de grandes concessions à la langue parlée, par ex. L et P ont: *Crist* (nom.); L 2118 *chaitif barun*, P *caitif baron* [la forme du cas régime au vocatif au lieu du cas sujet, dit Jarnik à la p. 135] lesquelles formes sont assurées par la mesure. Tous deux commettent des fautes contre la déclinaison correcte, le Picard comme l'Anglonormand: la ruine de la déclinaison à deux cas n'est donc point l'attribut de l'anglonormand, elle existait en ce temps-là dans tous les dialectes, surtout dans ceux des pays limitrophes, comme nous le verrons plus loin.

La catégorie I, où P, le Picard, corrige assez souvent la déclinaison sauvage et négligée de son précurseur anglonormand, paraît au premier abord témoigner contre notre thèse.

Jarník s'est donné vraiment beaucoup de mal pour relever les nombreux passages où P s'efforce de corriger les fautes de L, et nous reconnaissons que c'est un fait établi; mais peut-on aller plus outre et dire qu'en Picardie la déclinaison à deux cas était de rigueur?

Adressons-nous aux imparisyllabiques dont le témoignage, assuré par la mesure, est hors de doute. Le substantif *sauveur* ne se présentant qu'au cas sujet correct (*salvere, sauvere*), nous avons recours au substantif *empereur*. Au v. 80 la version L a: *Li fort empereur Maxence mande*, P *empereres*, au v. 324 L: *l'empereur ad grant besoin*, P: *emperes*; dans d'autres cas L et P ont la forme correcte littéraire *empereres*. Mais au v. 347 on lit L: *E meimement l'empereur cil ad de li mult grant tenrur*, P: *E meesment l'empereor, cil a de li mult grant tenror*; au v. 1488 L: *Que Maïxence l'empereur P empereor*, comp. encore v. 1343 L *l'empereur*, P *empereur* ce qui présente un cas analogue à la forme *chaitif barun* du v. 2118. On pourrait dire que dans ces trois cas, le traducteur picard a succombé à l'influence de son confrère anglonormand — lui, qui l'a tant de fois corrigé; on voit qu'une telle influence est peu vraisemblable —, mais par bonheur on trouve dans P au vers 2046 *Si commanda l'empereors*. C'est-là un vers surnuméraire où le Picard ne peut être soupçonné d'une influence anglonormande.

Voici encore d'autres preuves que la déclinaison à deux cas est ébranlée aussi dans le dialecte picard.

La substitution de cas s'est effectuée non seulement dans les substantifs, mais aussi dans tous mots déclinables. Quant aux adjectifs, nous étudierons ci-après à la p. 59, n. 17 les comparatifs imparisyllabiques tels que *mieldre* etc. Il est sûr par ex., que *mon, ton, son* sont des cas régimes qui ont débusqué les nominatifs *mis, mes* etc., mais les grammaires de l'ancien français ne parlent point de cette circonstance ou ne relèvent pas assez ce fait.

Si nous analysons les exemples de *mon*, rassemblés par Jarník — ça et là on les complètera à l'aide du Vocabulaire, dressé par l'éditeur ou par la lecture des deux versions — il y a d'abord assez d'exemples où P corrige les fautes de L: au v. 527 L *mun confort* — P *mes*; 653 *mun Deu-mes*; 1628 L *mun Deu a ses noces t'envie* — P: *mes*. Puis viennent les exemples où dans les

deux versions se trouve la forme incorrecte, le cas régime au lieu du cas sujet 1355/6 L: *mun delit et mun confort et mun deport* — P: *mon — mon — mon*; 1920 *Issi que Deu mun vivre seït* — P: *mon*; 2532 L: *Kar ja m'apele mun bon rei* — P: *mon*.

Il y a un exemple où l'on voit toute l'hésitation de P entre la langue littéraire et parlée: 1897 L: *mun espous et mun bon ami* — P *mes espous et **men** ami*, lequel exemple est rangé par J. U. Jarník lui-même parmi ceux où toutes les deux versions ont une forme incorrecte. Mais on trouve dans P le vers 50 qui appartient à ceux que cette version a en plus, comme c'est le cas du vers 2046, produit ci-dessus: *De cui vient men pouvre savoir*. Ce vers-là prouve à lui-même la ruine de la déclinaison dans la langue parlée de Picardie.

Pour *ton, son*, il n'y a que des exemples où P corrige L ou change la construction pour éviter une faute contre la déclinaison à deux cas.

Quant aux pronoms démonstratifs, les exemples qui se présentent sont assez intéressants à notre point de vue. D'abord: les deux versions ont la forme incorrecte: LP 1035 *icel usage fud jadis*; 2506 *A tuz est cummun cel deduit*. Puis P corrige: 1401 L *ccl jours vendra* — P *cil jors venrra*; 1279 L *Et tuz icels ki la ver-rimt* — P *E trestout cil qui*; 1154 L *cum ices martyrs sunt finez* — P *Com icist martir sont finé*; 639 L *cest estur n'est pas bien parti* — P *cis* (c'est ce vers que J. U. Jarník accompagne d'une note assez caractéristique pour sa manière de voir et pour la nôtre: „Ici c'est proprement dit le même pronom, mais toutefois P a un nominatif du singulier analogique, tandis que L présente un cas régime remplaçant le nominatif“.) — Il y a encore des cas où P change la tournure: 1332 L *Icest los un blasme valt* — P *car iteus los*.

Il faut dire encore qu' on trouve dans P au v. 1031 *un pouvres* tandis que L a cette fois correctement *uns*.

J. U. Jarník dit à la p. 134 qu'au pluriel des féminins L n'admet point l' *s* caractéristique du sujet, mais que cette règle est observée fidèlement dans P: c'est un fait propre à la langue littéraire et qui montre que l'influence de la langue centrale littéraire sur les dialectes limitrophes diminue de bonne heure.

Nous croyons avoir prouvé d'une manière assez solide que l'écroulement de la déclinaison n'est pas limité au dialecte anglonormand, mais qu'il apparaît, en même temps, aussi dans le dialecte picard. Nous verrons que ce phénomène a encore lieu en dialecte wallon, picard, champenois, francien (parisien!) etc. etc. malgré toutes les influences retardataires de la langue littéraire et de celle des chartes. L'attribuer exclusivement à l'anglonormand, en faire une caractéristique de l'anglonormand, c'est une erreur traditionnelle.

Et si nous avons choisi justement la *Kateřina* de J. U. Jarník, c'est le point de vue méthodique qui nous l'a suggéré: la circonstance que nous possédons de ce poème deux versions, anglonormande la plus ancienne, et picarde, plus récente de quelques années ou dizaines d'années: l'heureuse circonstance qui nous permet de confronter les deux dialectes de notre point de vue. J. U. Jarník était dominé par le seul désir d'obtenir le texte critique, ce qui lui a été impossible à la fin (p. II), c'est sous ce point de vue qu'il a vu et étudié notre question.

Nous avons utilisé les matériaux recueillis par J. U. Jarník pour combattre son opinion, mais nous ne voudrions point que cette constatation cause du préjudice à l'importance de l'oeuvre scientifique de notre maître. La préface de la *Kateřina* de J. A. Jarník est la première grammaire tchèque de l'ancien français, comme l'a appelé M. Křepinský dans sa nécrologie de J. U. Jarník, elle est excellente par sa netteté, sa clarté et sa précision. En corrigeant sur un point l'opinion de l'illustre maître — opinion partagée par tous les romanistes de son temps¹³ — nous n'avons fait que notre devoir, car la science progresse sans cesse vers la vérité.

¹³ Comp. Ro 23 (1894) à la p. 487, où G. Paris dit: "...Jarník nous met ainsi sous les yeux le fort curieux travail auquel s'est livré, sans y réussir toujours, le scribe picard du XIII^e siècle. pour enlever au poème son caractère anglonormand et surtout pour restaurer la déclinaison à deux cas, presque abolie dans l'original".